



# Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2020**

## Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada  
Hope Estate  
97150 SAINT MARTIN  
Tél. 0590 87 25 47  
Courriel : [contact@verdesxm.com](mailto:contact@verdesxm.com)

## SOMMAIRE

<b>I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS</b>	<b>3</b>
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	3
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	7
I.4 – LES VHU	10
<b>II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE</b>	<b>11</b>
II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2020	11
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION	11
II.3 – LE LANDFILL MINING	12
<b>III – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE SUIVI DES REJETS ET QUALITÉS EAUX SOUTERRAINES</b>	<b>12</b>
<b>IV – LES AMÉNAGEMENTS 2020</b>	<b>13</b>
IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE	13
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	13
<b>V – LES GARANTIES FINANCIÈRES</b>	<b>14</b>
<b>VI – LES INCIDENTS 2020</b>	<b>14</b>
VI.1 – LES INCENDIES	14
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	18
<b>VII – LA SITUATION DU FONCIER</b>	<b>18</b>
VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD	18
VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE	18
<b>VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2020</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>

## **PREAMBULE**

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

De même, il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté et 6.1.4 du CCTP du marché d'exploitation de l'ISDND.

- Volume et tonnage des déchets admis au cours de l'année,
- Synthèse des résultats de suivi des rejets liquides et gazeux,
- Synthèse des résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines,
- Travaux de mise en place des alvéoles et des aménagements afférents,
- Aménagements paysagers réalisés en cours d'année sur le site,
- Toute autre information pertinente sur l'activité.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 22 août 2017 pour 5 ans.

Nous y rajoutons un chapitre concernant les VHU comme le spécifie le marché 19/01/009 « Collecte et de traitement des VEHICULES HORS D'USAGE, EPAVES ET ENCOMBRANTS METALLIQUES ABANDONNES » sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, bien que cette installation soit partie intégrante de l'Ecosite de Recyclage-Valorisation, appartenant formellement à VERDE-SXM.

## I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS

### I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité.

Sur ce tableau, on trouvera également les quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchèterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchèterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés directement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

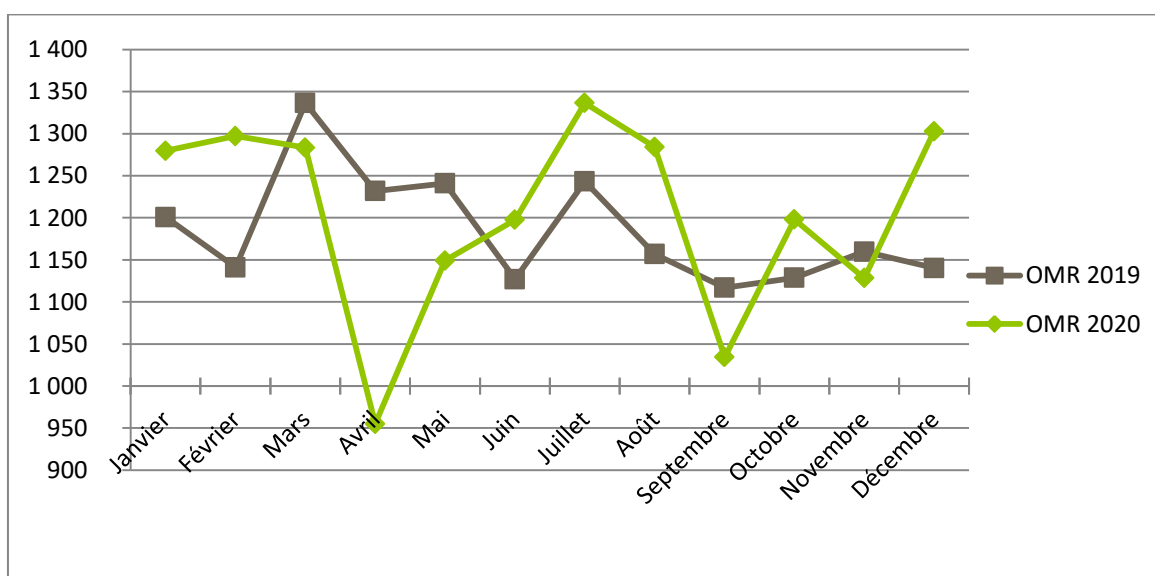


Figure 1: Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2019 et 2020

- Les apports totaux d'OMR en 2020 (14 446 t) sont équivalents à l'année 2019 (14 224t) malgré des fluctuations par mois différentes, visibles sur le graphique.
- La baisse de tonnage en avril est directement liée au mois complet de confinement national, mesure sanitaire gouvernementale de lutte contre la propagation de la COVID 19.

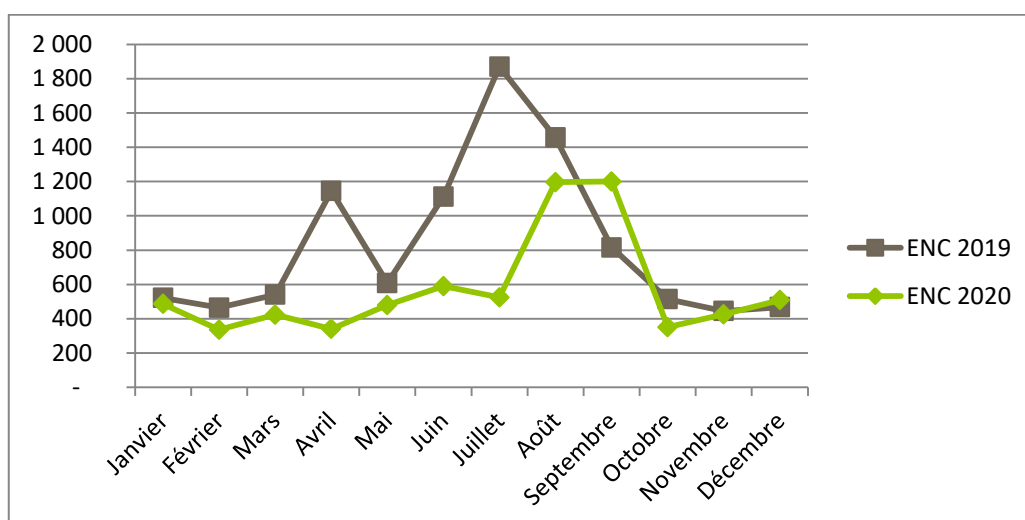


Figure 2: Tonnages entrants par mois d'encombrants

- Une baisse de 3000 tonnes entre 2019 et 2020 est constatée. Cette situation s'explique d'une part par une diminution des chantiers de reconstruction post Irma et d'autre part par la baisse d'activité engendrée par les restrictions de déplacement en réponse à la pandémie.

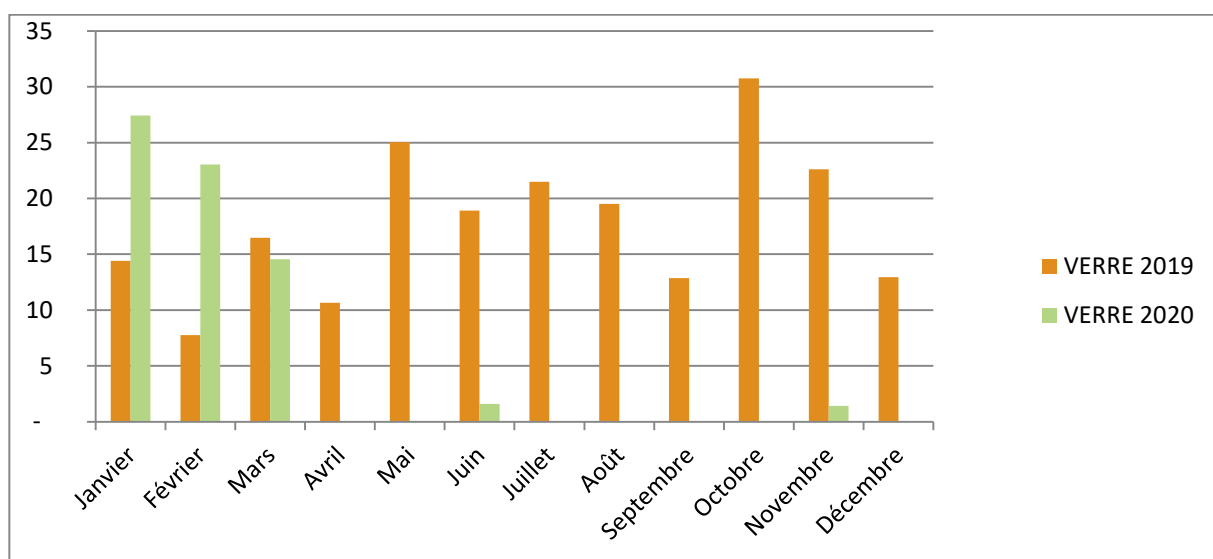


Figure 3 : Tonnages entrants par mois et année du verre

Le verre et les emballages en général n'ont pas été collectés depuis mars 2020. En effet, le marché de traitement des recyclables a pris fin en octobre 2019 et celui de la collecte sélective des emballages ménagers (verre et plastique) en février 2020. Les rares tonnages en juin et novembre sont des apports volontaires de professionnels de la restauration.

La reprise de ces marchés est vivement souhaitable pour 2021 en collaboration avec CITEO.

Ces marchés devront s'accompagner d'une campagne de sensibilisation de la population car les bonnes habitudes de tri se sont perdues en une année d'inactivité.

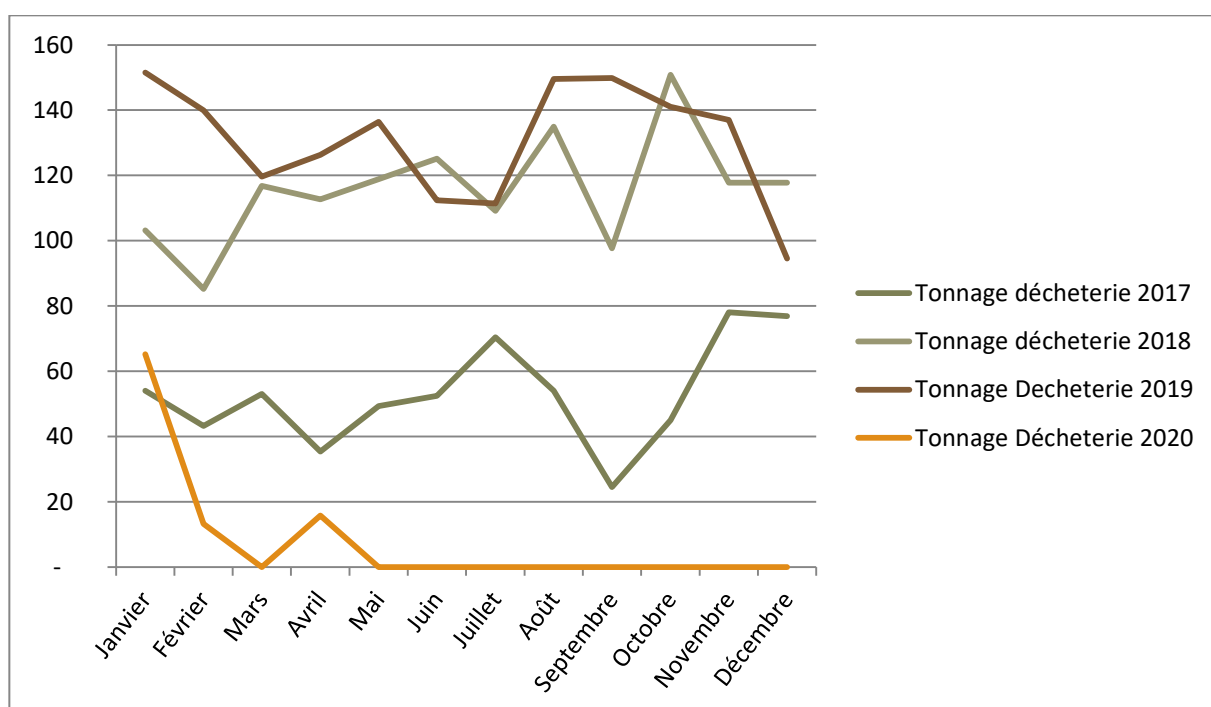


Figure 4 : Tonnages Déchèterie

- Cette année, la déchèterie s'est fermée fin février, une réouverture est prévue le 19/02/2021, un an plus tard
- Le petit tonnage d'avril correspond à un stock qui restait encore à évacuer.

## I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS

Les règles d'accès au site pour les différents types de déchets sont définies par les obligations réglementaires quant à l'acceptabilité de ceux-ci en Centre de stockage.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter le maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portées à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

### I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchèterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes,...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée. Celle-ci a été mise en pause durant cette période post-IRMA pour des raisons de qualité des produits entrants. Les composts produits ont alors été utilisés pour la végétalisation en couverture de l'ISDND. La commercialisation du compost n'a toujours pas repris. Comme il est produit à partir des boues de STEP, par principe de précaution, ne sachant pas l'incidence de la COVID 19, la DEAL préconise d'éviter sa vente ;
- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage. Le changement de



prestataire de gestion de l'assainissement en fin d'année 2018 (désormais la SAUR) n'a entraîné aucune modification de la filière ;

- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles. De par les énormes quantités reçues à la suite du cyclone, tout particulièrement des tôles, nous avons doublé notre chaîne de traitement par une installation de broyage-tri en sous-traitance auprès de la société SNR en Guadeloupe. Après plusieurs mois de service, le prestataire SNR, qui broyait la ferraille pour le compte de VERDE SXM, a été contraint de se retirer début 2020, ce qui nous a obligés à trouver une autre alternative de traitement de la ferraille dans le contexte de crise sanitaire mondiale. Nous avons dû entreposer la ferraille broyée jusqu'en juillet 2020 mois où nous avons rempli une barge.
- **Cartons plats** : Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchèterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels. Ils sont envoyés à un recycleur européen dans le cadre d'un contrat avec CITEO pour ce qui concerne les cartons des ménages, hors filière pour les autres. Cette filière a été mise en veille en 2020, en attente du renouvellement du marché de traitement terminé en octobre 2019 et celui de collecte qui a pris fin en février 2020.

- **DEM (Déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boites métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et CITEO .Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société. Même remarque que pour les cartons quant au fonctionnement de la filière ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière CITEO. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même, soit auprès de partenaires extérieurs. Notre broyeur à verre ayant été pratiquement détruit par le cyclone, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau pulvériseur identique au précédent et présentant donc les mêmes caractéristiques de qualité de préparation de produits finis. Il est arrivée en toute fin d'année ; Cette filière a été mise en veille en 2020, en attente du renouvellement du marché de traitement terminé en octobre 2019 et celui de collecte qui a pris fin en février 2020.
- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables. Nous ne pouvons prendre cependant que les petites quantités amenées par la Collectivité. Pour les gros volumes, les entreprises sont dirigées vers les sociétés disposant de concasseurs... sinon d'autorisations ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;
- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées**: valorisées à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de

nos prestataires, JPS (Jose Professional Service). Le contrat a fonctionné normalement pendant cette année.

- **Câbles** : ils sont expédiés à Recycables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau VERITAS en 2016. Il est chaque année reconduit

#### I.4 – LES VHU

Selon le CCTP du marché 19/01/009 chapitre 6, ci-dessous le compte rendu annuel de cet atelier.

- **Les effectifs du service**

Le Centre agréé VHU fonctionne avec deux salariés qui travaillent de 6h à 13h. L'agent d'accueil en poste enregistre tonnages et provenance des épaves apportées, au même titre que les autres déchets.

- **Les données**

L'ensemble des VHU entrants/sortants est enregistré informatiquement avec un numéro de livre de police sur le logiciel OPISTO.

Nous avons reçu en 2020 un total de 774 VHU pour un total de 910,43 tonnes entrantes.

- **L'analyse des accidents du travail et des mesures de prévention adaptées**

Pas d'accident de travail sur cet atelier

- **Point sur le marché**

L'atelier VHU est opérationnel mais il souffre d'un manque d'approvisionnement en VHU. En effet, depuis juillet 2020 le prestataire de collecte attributaire du marché COM n'emmène plus de VHU malgré le besoin évident du territoire. La situation est problématique pour le bon fonctionnement de l'atelier.

## **II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE**

### **II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2020**

Réhabilitation des talus notés 4 et 5 sur le plan d'exploitation avec un mélange de terre et de compost afin de permettre la revégétalisation.

L'exploitation en mode normal se poursuit grâce au:

- Maintien en bon état d'entretien des pistes d'accès à la zone de dépotage des déchets
- Déplacement régulier, à l'avancement, en fonction du remplissage de l'alvéole, de la zone de dépotage des OM et des encombrants et de tri de ces derniers
- Poursuite de l'aménagement et de l'entretien des talus de protection des bordures de l'alvéole en cours de remplissage
- Traitement hebdomadaire des nuisibles par une société prestataire.

### **II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION**

Aucune modification n'est liée à la fin d'exploitation puisque nous sommes en cours d'exploitation.

### **II.3 – LE LANDFILL MINING**

Mise en place d'une équipe spécifique pour réaliser les opérations de landfill mining en vue de la préparation de nouvelles capacités de stockage. Cette opération réactive les feux couvants de la décharge historique et nous contraint à adapter notre mode d'exploitation. Une équipe d'astreinte est opérationnelle au quotidien pour maîtriser les éventuels incendies.

## **III – SYNTHÈSE DES RESULTATS DE SUIVI DES REJETS ET QUALITES EAUX SOUTERRAINES**

Un laboratoire agréé vient sur site tous les trimestres faire les analyses de piézomètres et des bassins de stockages des eaux pluviales et lixiviats.

Pas d'anomalies détectées sur l'année 2020

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 2, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté.

## **IV – LES AMÉNAGEMENTS 2020**

### **IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE**

L'alvéole actuelle est en fin d'exploitation d'où l'intérêt de la création au plus vite d'une alvéole suspendue. Atteindre le terrain naturel dans les temps impartis est impossible au vue de la quantité importante des OMR quotidiennes et du manque de place.

En effet, l'ouragan IRMA a consommé l'équivalent de trois ans de stockage dans nos alvéoles en seulement une année d'exploitation.

Pour le prévisionnel 2021 : Projet de créer une alvéole suspendue sur la zone du landfill pour le stockage quotidien des OMR dans l'attente de l'exécution du projet PI.

### **IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES**

Un nouveau crible pour l'atelier de compostage est arrivé afin de remplacer l'ancien qui avait été endommagé par Irma.

Un local béton dédié aux groupes électrogènes a été construit pour assurer l'alimentation des différents ateliers de recyclage. Des panneaux solaires ont aussi été installés pour faire fonctionner les bureaux et l'accueil.

Mise en service du nouveau broyeur à verre et réparation de la presse à cartons afin d'être opérationnel lors de l'attribution du nouveau marché recyclable arrivé à échéance en octobre 2019.

## **V – LES GARANTIES FINANCIÈRES**

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties doit être réalisée par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

## **VI – LES INCIDENTS 2020**

### **VI.1 – LES INCENDIES**

Pour chacun des incendies, nous envoyons un courrier à la préfète, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

- **Un incendie s'est déclaré le mercredi 06 mai 2020, à 13h10 sur la plateforme ISDND**

#### DETAIL DE L'INCIDENT

Un de nos salariés a constaté un départ de feu au niveau de la zone de stockage des déchets ménagers. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique le directeur d'exploitation Damien VASSAS. Le feu a pris de l'ampleur malgré l'apport de terre et l'utilisation des extincteurs. Après un appel aux pompiers ils sont intervenus et ont rapidement maîtrisé l'incendie.

A 20h39, le gardien a appelé le directeur d'exploitation car l'incendie a repris surement à cause du vent. Le feu a été maîtrisé vers 2 h du matin. Une autre plateforme de dépotage a été organisé le lendemain afin

d'éviter la circulation de personne sur la zone toujours en proie aux flammes.

#### CAUSE

Un départ de feu lié aux feux couvants de l'ancienne décharge et aux forts vents de ces derniers jours

#### EFFETS SUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT

L'incendie n'a provoqué aucun dégât humain.

Une pelle mécanique XCMG se trouvant en stationnement sur la zone a pris feu.

Au vu de la couleur noire de la fumée dégagée temporairement, nous pouvons supposer qu'une pollution de l'air s'est produite.

#### ACTION CORRECTIVE

A court terme, nous nous assurons d'avoir une surveillance accrue sur cette zone.

L'équipe d'astreinte resteront sur le qui-vive pour ce long week-end car l'incendie est actuellement toujours en cours.

A long terme, nous nous efforcerons de ne pas stationner les engins sur cette zone

- **Un incendie s'est déclaré le jeudi 18 juin, à 13h00 sur la plateforme de stockage des câbles**

Un de nos salariés a constaté un départ de feu au niveau de la zone de stockage des câbles. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique le directeur d'exploitation Damien VASSAS. Le feu a commencé à s'étendre dans la montagne et nous avons cantonné l'incendie à un lieu précis en humidifiant les alentours.



Nous avons immédiatement prévenu les pompiers par sécurité et éviter d'enflammer la montagne.

Nous avons balisé l'accès pour éviter un nouveau dépôt de déchets sur la partie enflammée.

#### CAUSE

Le départ de feu est lié aux feux couvants de l'ancienne décharge que nous sommes actuellement en train de traiter et aux forts vents de ces derniers jours.

#### EFFETS SUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT

L'incendie n'a provoqué aucun dégât humain.

Au vu de la couleur noire de la fumée dégagée temporairement, nous pouvons supposer qu'une pollution de l'air s'est produite. Essentiellement parce que le produit brûlé est du câble.

#### ACTION CORRECTIVE

A court terme, nous nous assurons d'avoir une surveillance accrue sur cette zone.

L'équipe d'astreinte restera sur le qui-vive pour ce week-end, même si actuellement l'incendie est terminé et maîtrisé.

A long terme, nous veillerons à un stockage des câbles qui limitera le risque.

- **Un incendie s'est déclaré le jeudi 25 Septembre, à 17h10 sur la plateforme de destruction des archives et stupéfiants.**

#### DETAIL DE L'INCIDENT

Un de nos salariés a constaté un départ de feu au niveau de la zone de destruction.

Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a été immédiatement prévenu par un appel téléphonique le directeur d'exploitation Damien VASSAS.

Le feu a été maîtrisé par ajout de terre de remblais de notre stock incendie.

Les pompiers ont été prévenus et sont venus vérifier que le feu n'avait pas de risque de propagation. Par prudence, ils ont aspergé les alentours de la zone .

Nous avons balisé l'accès pour éviter un nouveau dépôt de déchets sur la partie enflammée.

#### CAUSE

Le départ de feu est lié aux fortes chaleurs de ces derniers jours, une nouvelle fois nous avons constaté un départ d'une fusée de détresse également.

#### EFFETS SUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT

L'incendie n'a provoqué aucun dégât humain ou matériel.

Au vu de la couleur noire de la fumée dégagée temporairement, nous pouvons supposer qu'une pollution de l'air s'est produite.

#### ACTION CORRECTIVE

A court terme, nous nous assurons d'avoir une surveillance accrue sur cette zone.

L'équipe d'astreinte restera sur le qui-vive pour ce week-end, même si actuellement l'incendie est terminé et maîtrisé.

A long terme, nous devons circonscrire notre zone de destruction d'archives et de stupéfiants.

## **VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES**

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de VERDE SXM pour l'ISDND

## **VII – LA SITUATION DU FONCIER**

### **VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD**

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour une durée de 7 ans. Parallèlement à ce contrat, VERDE-SXM est en négociation en vue de le transformer en achat pour sécuriser définitivement le site.

### **VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE**

Des négociations sont en cours en vue du rachat aux propriétaires concernés des parcelles traversées par cette route. Un premier compromis de vente a été signé par notre société. Le Conservatoire du Littoral va, de son côté, acquérir deux autres parcelles et donnera une servitude de passage en vue de l'accès aux installations de traitement de déchets.

## **VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2020**

Le plan d'exploitation 2020 est présenté en document annexe 3.

## CONCLUSION

La crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a engendré la mise en place d'une procédure de confinement nationale de mi-mars à mi-mai 2020.

Ce confinement a eu un impact direct sur notre activité, les entrées de déchets ont diminué de moitié. Les salariés ont été mis en activité partielle.

De plus, différents marchés ont pris fin en 2020 (Déchèterie, collecte et traitement des recyclables) et pour diverses raisons propres à la collectivité, ils n'ont pas encore été annoncés.

La notification des marchés est nécessaire et essentielle pour le bon fonctionnement du site.

Enfin, un projet de valorisation énergétique des déchets est en cours de développement qui proposera une solution alternative à l'enfouissement pour sauvegarder notre espace foncier devenu à ce jour très limité. Ce projet, dénommé Projet PI, fait l'objet d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter auprès de la DEAL.

## **ANNEXES -**

Annexe 1 – Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe 3 – Plan des installations au 31/12/2020